

EMPREINTE CARBONE DU TEXTILE EN FRANCE

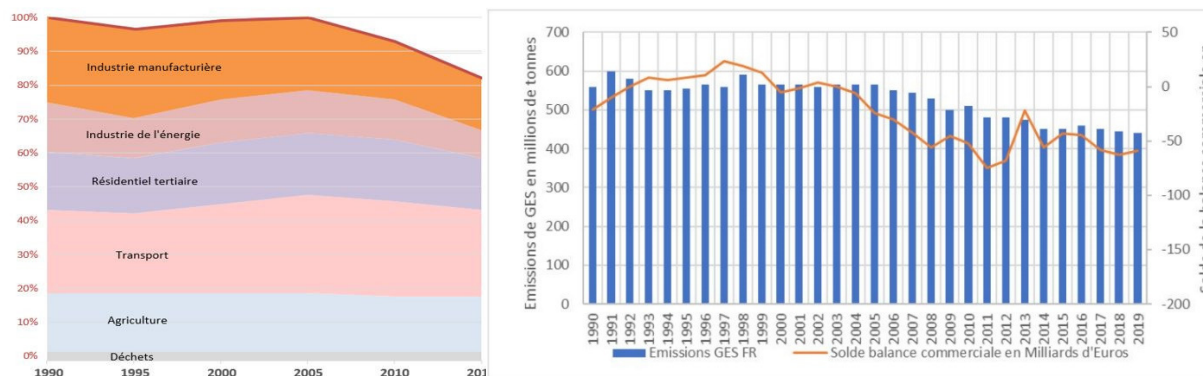
Synthèse et analyse de l'étude¹ Cycleco - 20 janvier 2021

LA DÉSINDUSTRIALISATION EST LA CAUSE DE LA BAISSÉ DE NOS ÉMISSIONS DE CO₂

De 2005 à 2015, nos émissions de CO₂ ont baissé de 20%. Le principal contributeur de cette baisse est l'industrie manufacturière (-40%), et le parallèle avec l'accroissement du déficit de notre balance commerciale sur la même période est instructif : chaque fois que nous baissions nos émissions de CO₂ de 10 millions de tonnes, nous provoquons un déficit supplémentaire de 5 milliards d'euros !

Dans un raisonnement planétaire, qui est le seul acceptable au niveau des impacts environnementaux, nous constatons que nous n'avons en aucun cas diminué nos impacts, mais nous les avons exportés, qui plus est dans des pays ayant une énergie plus carbonée que la nôtre.

→ Corinne Le Queré, Présidente du Haut conseil pour le Climat, indique que 75% de nos émissions sont importées, nous devons agir sur notre empreinte carbone (ce que nous consommons) autant que sur nos émissions (ce que nous produisons) pour une simple raison d'efficacité environnementale.



Diminution des émissions de GES (en %) entre 1990 et 2015 et contributions respectives des différents secteurs industriels

Evolution comparée des émissions de GES et de la balance commerciale Française sur la période 1990-2015

L'EMPREINTE CARBONE DU TEXTILE FRANÇAIS

Les statistiques des douanes françaises montrent que nous ne produisons en France que 2,5% de ce que nous consommons (4,3% en volume et 6,8% en valeur). L'essentiel des importations proviennent d'Asie, en particulier sur les phases amonts de la filière (production de fibre, filature, tissage / tricotage, ennoblissement).

Notre empreinte carbone est de 442 kg d'équivalent CO₂ par habitant et par an. En 2019, un kg de textile consommé en France (dans un vêtement ou linge de maison grand public) génère 54 kg d'équivalent CO₂ (avec une production importée à 95,7%).

→ En comparaison, un kg de textile produit en France génère seulement 27,7 kg d'équivalent CO₂, soit la moitié moins que celui que nous consommons !

→ Les invendus amplifient ce décalage puisque pour 1 kg de textile consommé, il faut produire 1,37 kg. La production en France réduira ce taux d'invendus en favorisant le juste à temps.

¹ Payet, J. (2021). Assessment of the Carbon Footprint for the textile sector in France using Life Cycle Assessment. Sustainability (ISSN 2071-1050; CODEN: SUSTDE). MDPI publisher. Date of submission: 13 January 2021

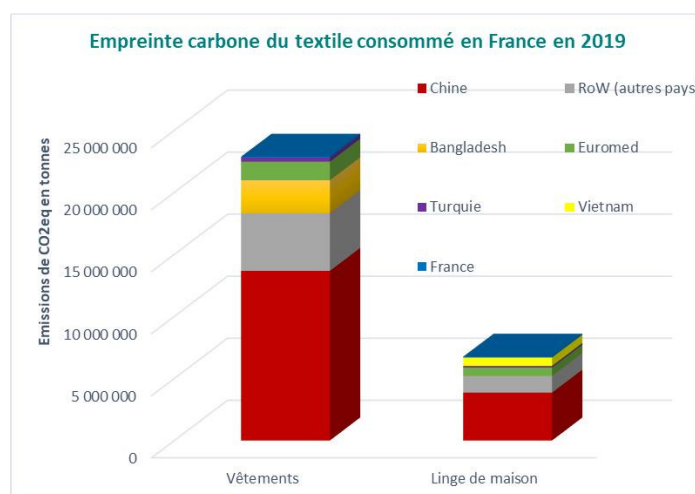
Les phases industrielles (filature, tissage / tricotage et ennoblissement) représentent plus de 70% de l’empreinte carbone des articles textiles lorsqu’ils sont produits hors de France.

→ La traçabilité complète du circuit de fabrication d’un article textile est essentielle pour mesurer son empreinte environnementale.

L’empreinte carbone de la filière textile française est évaluée à 29,6 millions de tonnes d’équivalent CO₂ d’après la méthode ACV (ISO 14040-44) contre 10 millions pour la méthode Input / Output habituellement utilisée mais qui souffre du manque de données statistiques des pays asiatiques.

→ Il est souhaitable d’améliorer la précision du calcul de l’empreinte carbone des produits importés, en mettant en œuvre une traçabilité rigoureuse des produits et donc une évaluation des impacts plus proche de la réalité.

→ Les producteurs et distributeurs pourront ainsi cibler efficacement leurs efforts d’amélioration, tout en apportant la transparence demandée par le consommateur.



Total des émissions de GES pour satisfaire les besoins du marché des consommateurs français pendant l’année 2019

■ CONCRETEMENT, COMMENT FAIRE BAISSER NOTRE EMPREINTE CARBONE TEXTILE (ANALYSE) ?

Le Comité Stratégique de Filière (CSF) Mode et Luxe donne un objectif de relocalisation de 25%.

L’atteinte de cet objectif diminuerait notre empreinte carbone de 3,5 millions de tonnes ; nous passerions de 29,6 millions de tonnes d’équivalent CO₂ à 26 millions.

→ Chaque point de relocalisation gagné pourrait générer :

- 5 500 tonnes de production supplémentaire,
- 4 200 emplois créés²,
- 140 000 tonnes d’équivalent CO₂ économisés.

L’Accord de Paris (lors de la COP21 à Paris le 12 décembre 2015) vise un objectif d’augmentation de température de 1,5°C avec un maximum de 2°C à la fin du siècle. Cela nécessite de diminuer nos émissions mondiales de gaz à effet de serre d’un facteur 6 entre 1990 et 2050.

² calcul indépendant de l’étude

Cette étude a permis de quantifier la contribution des différentes phases du cycle de vie sur l'empreinte carbone des articles textiles.

→ *Les différentes opportunités pour réduire cette empreinte sont par ordre décroissant:*

- *L'amélioration du mix électrique du cycle de production (notamment grâce à la relocalisation) : 50%,*
- *La diminution des invendus : 25%,*
- *L'éco-conception (durabilité, packaging, transports, recyclage...) : 13,5%.*

Soit une réduction potentielle d'un facteur 9 qui dépasse largement les objectifs de l'Accord de Paris.

DES ACTIONS SIMPLES ET NÉCESSAIRES : LES PROPOSITIONS DE L'UIT

Ironie du sort : notre filière, première à être délocalisée, a été aussi la première à provoquer la cruelle prise de conscience de notre perte de souveraineté (masque et blouses en mars 2020). Elle est précurseur des grands mouvements de notre société.

Cette étude démontre que la relocalisation répond à 3 urgences majeures de notre pays : reconquête de notre souveraineté, urgence climatique, et urgence emplois.

Au-delà de son action déterminante sur ces 3 urgences, l'éclosion de milliers de projets, catalysée par le plan de relance, démontre que ce grand mouvement de relocalisation redonne le moral et la volonté de construire à nos forces entrepreneuriales, et la fierté de produire ce que nous consommons à tous nos salariés ; il ravive profondément la confiance de notre pays en lui-même et en ses capacités.

La traçabilité/transparence et le score carbone sont constitutifs de cette nouvelle approche économique éco-responsable et socio-responsable, car le consommateur (donc le marché) veut être conscient et responsable de ses choix, et contribuer à cette transformation vers une chaîne de valeur compétitive, créative, durable et locale.

→ *Mais, si nous voulons réussir :*

- *Il est nécessaire de mettre en place une étiquette de traçabilité qui reprend les 4 grandes étapes de fabrication d'un article textile, qui peut également être le support d'information pour le consommateur (article 13 de la loi AGEC), et un outil de valorisation des filières vertueuses (dont la nôtre).*
- *Il est nécessaire d'établir un baromètre carbone annuel qui permettra non seulement de mesurer l'empreinte carbone de la filière textile et son évolution (58,7 kg d'équivalent CO₂ émis par kg de textile consommé en France en 2019), mais constituera également un étalon pour établir le score carbone des articles textiles produits et/ou consommés en France et une base essentielle pour le calcul de l'éco-modulation.*
- *Car l'affichage et l'information doivent être :*
 - *Lisibles et simples à comprendre pour le consommateur,*
 - *Faciles à mettre en œuvre par les entreprises (et en particulier les PME),*
 - *Différenciants pour les produits.*

Remerciements

APV pour le financement de cette étude ; UNITEX pour l'accompagnement du projet. L'Institut Français de la Mode (IFM), Refashion, l'UIT et la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire pour les données précieuses qu'ils ont apportées durant le projet.

Par ailleurs, les contributions des entreprises 1083, Balas Textile, C2S, Chamatex, Denis & Fils, Dutel, Garnier-Thiebaut, Cheynet, Logoclub, Les Moulinages de Riotord, Les Tissages de Charlieu, MTG, Patine, Payen, Porcher Industries, Proverbio, Rocle, Verne & Clet ont été déterminantes pour réaliser ce travail.